

Les langues étrangères dans le processus de changement des mentalités au Rwanda



Béatrice Yanzigiye

University of Rwanda, College of Education
beatrice.yanzigiye@kie.ac.rw

Reçu le 06-08-2014/ Évalué le 30-09-2014/Accepté le 28-11-2014

Résumé

Au Rwanda, comme un peu partout ailleurs en Afrique, l'*égalité des genres* est une pratique étrangère qui inquiète et qui dérange. Cependant, cette égalité est devenue aujourd'hui si nécessaire que les autorités rwandaises cherchent à faire avaler cette pilule amère aux citoyens. Pour faire bonne figure face aux termes anglais et français de *gender equality* et d'*égalité des genres*, le kinyarwanda peine encore à trouver un terme adéquat. Trois termes actuellement en vogue sont entrés en concurrence : *uburiinganire*, *ubwuúzuzanye* et *jeendá* (gender). L'approche qualitative nous paraît la mieux appropriée pour analyser adéquatement les enjeux de l'usage et de la fonction de l'anglais et du français dans le processus de changement des mentalités au Rwanda.

Mots-clés : égalité des genres, usage / fonction des langues, sensibilisation / intériorisation

Foreign languages in the mentality change process

Abstract

In Rwanda, as everywhere else in Africa, gender equality is a foreign practice concerned and inconvenient. However, this equality has now become so necessary that the Rwandan authorities seek to swallow this bitter pill to citizens. To do well against the English and French terms of gender equality, kinyarwanda is still struggling to find an appropriate term. Three terms currently in vogue entered into competition: *uburiinganire*, *ubwuúzuzanye* and *jeendá* (gender). The qualitative approach adopted by this section seems most appropriate to adequately analyze the issues of the use and function of English and French in the process of changing attitudes in Rwanda.

Keywords: gender equality, use / function of languages, sensitization / internalization

Introduction

Le concept *gender*/genre a, depuis toujours, fasciné de nombreux chercheurs d'horizons divers : sociologues, anthropologues, philosophes, historiens, et a nourri les différents courants du féminisme et les études littéraires. Cependant, le terme *gender* reste complexe et ses usages et applications embrassent des champs culturels,

politiques et économiques qui varient d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre.

À ce propos, deux féministes françaises spécialistes du genre, Christine Delphy et Pascale Molinier (2012) soulignent qu'il faut s'intéresser « *aux contextes dans lesquels émergent et se forment les théories, les concepts et leurs usages* ». Elles affirment en outre, que « *dans une période donnée, une société se pense elle-même ; cela renseigne aussi sur la façon dont un monde scientifique et intellectuel se constitue, se consolide, (...)* ».

La pensée de ces deux chercheurs a inspiré de nombreux engagements et des actions en faveur du féminisme dans le monde. C'est dans cette perspective que les autorités rwandaises ont fourni des efforts spectaculaires pour intégrer la notion de *gender* dans le paysage politique national. C'est grâce à cette volonté politique que les différentes lois ont vu le jour, particulièrement dans la Constitution de 2003, en son Préambule libellé comme suit : « *Nous, Peuple Rwandais, -[sommes]- Engagés à assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, sans porter préjudice au principe de l'approche «gender» et à la complémentarité pour le développement national* ». Les articles 6, 9, 62, 75, 165 et 167 renforcent de façon plus spécifique ce principe de base de la Constitution. Cependant, les questions et les enjeux d'intégration/ de sensibilisation et surtout d'intériorisation du concept d'égalité des genres/ *gender equality* restent posés. Faut-il "penser le genre"¹ (expression empruntée à Delphy dans son article : « *Penser le genre : quels problèmes ?* », 2002 :89-101) à l'Occidental? Faut-il l'adapter aux références socioculturelles rwandaises? Avec quels outils linguistiques? Traduction ou emprunt? Dans quel système matrimonial et avec quelle force politique faut-il appliquer ces diverses stratégies?

C'est en répondant à ce questionnement qui, on s'en doute, reste loin d'être exhaustif que notre article va tenter de mettre en lumière l'importance des langues étrangères dans le processus de changement de mentalités, au sein de la population rwandaise, à l'égard du concept d'égalité des genres/*gender equality*.

1. Relation Patriarcat/égalité des genres

D'après le Dictionnaire critique du féminisme (Collectif, 2000:141), « *le patriarcat désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir, ou encore, plus simplement, le pouvoir des hommes. Il est ainsi quasiment synonyme de 'domination masculine' ou d'oppression des femmes* ».

De cette définition découle le principe que le système patriarcal est alors un système social qui établit une structure où la femme et l'homme ne jouissent pas des mêmes privilèges et ne jouent pas non plus les mêmes rôles sociaux. Le Rwanda, même avec de

remarquables avancées dans la promotion de *gender* ne fait pas exception à cette règle. Ce système de domination, à la limite dictatoriale, exclut tout compromis sérieux et sincère entre la gent masculine et la femme considérée socialement comme inférieure. Dans ces conditions, des concepts *patriarcat/égalité des genres* semblent sérieusement compromis. La notion de genre sonne dès lors comme un rapport de pouvoir de domination institutionnalisée entre l'homme et la femme.

Il s'agit là d'une conséquence logique de la conception de genre comme «*un construit*» dans l'histoire, la culture et le langage. C'est pourquoi Simone de Beauvoir (1949) n'hésite pas à affirmer, dans le *Deuxième sexe* : «*On ne naît pas femme, on le devient*». La phrase sonne comme une maxime destinée à déclencher une prise de conscience à tous les niveaux, nationaux et internationaux.

C'est la structure sociale qui détermine ce que l'on est ou ce que l'on devient socialement. Simone de Beauvoir s'insurge ainsi contre la position faite aux femmes dans la société et la culture, sous prétexte d'une infériorité supposée qui est en fait une infériorisation délibérée au nom de la différence. Face à un tel constant, est-il étonnant qu'un demi-siècle après la publication du *Deuxième sexe*, Françoise Gaspard² dans un séminaire intitulé *Le processus d'intégration du genre dans la nouvelle constitution du Rwanda* (2001) surenchérit : «*on devient femme, et on l'apprend à ses dépens, en découvrant les contraintes auxquelles on s'est soumis, et les discriminations dont on est victime*». Elle montre sans ambages que l'éducation des enfants joue un rôle déterminant dans l'orientation vers un rôle masculin ou féminin conforme à une catégorisation sociale.

Pour sortir de cette impasse, il s'avère nécessaire de ne pas verser dans une polémique stérile mais de «*repense[r] le genre en dehors de toute fixité, de tout essentialisme. « Il incombe plutôt d'opérer» un double transfert (...) de sexe à genre et de femme à gender, notion qui comprend à la fois les femmes et les hommes (Butler, [1999] 2006)*». C'est cette option qu'a choisie le Rwanda à travers une politique visant à exclure toute discrimination envers ses citoyens.

C'est pourquoi d'ailleurs, au *Pays des mille collines*, la nécessité de faire appel à une langue, autre que maternelle, la langue de l'autre se fait sentir pour oser cette problématique d'égalité des genres. Il faut en outre, lui assigner une fonction afin d'asseoir une stratégie de sensibilisation et d'intériorisation du concept «*égalité des genres*» dans la représentation socioculturelle des Rwandais.

Il est enfin opportun de prouver que le changement des mentalités au Rwanda surtout à l'égard du concept *uburiiganiye bw'umugabo n'umugore* (égalité des genres) ne se fera que par et à travers la langue de l'Autre (français/anglais). Le but est d'«*utiliser les acquis de la langue de l'Autre pour insuffler l'esprit de modernité*» (Mansour, 2002 :63),

bien cerner la polysémie de ce concept et l'intégrer dans le système de représentations langagières et culturelles rwandaises.

2. La langue de l'Autre/langue libératrice

Le choix judicieux d'une langue, des images, des métaphores et du langage dans la désignation d'un concept ou d'une réalité est réellement important. Il ne suffit pas de choisir une langue d'écriture mais il faut également penser à son usage conséquent par rapport au message qu'on veut véhiculer. Ceci corrobore l'idée de Bourboune, (1968 :112) selon laquelle l' *"on se regarde avec les mots de l'autre; on fait l'expérience de la vision critique, on exprime ce que sa propre langue refuserait de dire"*. La langue, comme facteur de proximité culturelle et instrument de rapprochement entre les peuples, sert aussi de trait d'union entre nations et cultures hétérogènes. En plus, elle fonctionne tel un lien d'interculturalité. C'est pour cette raison que le Rwanda a recours au français ou à l'anglais pour exprimer ce concept d'*égalité/equality* qui ne trouve ni d'équivalence ni de référence culturelle dans sa langue, le kinyarwanda.

Dans le cadre de la cohabitation des langues et des cultures, en effet, *«il n'est plus nécessaire ni utile d'opposer les langues en contact-français/anglais /kinyarwanda-mais d'envisager au contraire des relations plus poussées (en particulier avec les traductions) et de promouvoir un idéal de vivre ensemble»*. On mettra alors à profit tous les outils linguistiques, que ce soit la traduction ou l'emprunt, le symbolique ou le métaphorique, donc toute la richesse de la langue de l'autre, richesse universelle pour avoir une même vision transfrontalière de *gender*.

2.1. De l'égalité des genres/Gender equality à l'Uburūnganire bw'umugabo n'umugore: Traduction, Emprunt ou calque ?

Dans le contexte d'interrelation qui nous intéresse ici, il importe de tenter de définir ce qu'est un emprunt, une traduction ou un calque en linguistique afin de mieux comprendre le processus d'interaction entre les langues et les cultures. Au moment où les frictions de traduction/interprétation du concept *gender equality* de l'anglais au français *égalité des genres* sont loin d'être terminées, s'amorcent déjà les traductions/adaptations de cette notion dans d'autres langues.

Le kinyarwanda, langue de tradition orale est truffé de nombreux interdits, surtout à l'égard des femmes et des enfants. Par exemple, il n'y a pas très longtemps, il était strictement défendu aux femmes de parler en présence des hommes : *Nta nkokokazi ibika isake ihari* (La poule ne chante en présence du coq). Cette vérité, les enfants

(garçons et filles) l'apprennent dès le bas-âge et l'intériorisent sans discernement. Le garçon grandit avec un complexe de supériorité au moment où sa sœur est façonnée et modelée par un complexe d'impuissance et d'infériorité. On peut se demander dès lors si la nécessité de recourir à une langue n'est pas justifiée par le besoin de contourner les barrières socioculturelles séculaires.

Curieusement, pour des raisons non linguistiques, on a longtemps cru, à tort ou à raison, que le kinyarwanda peut se suffire à lui seul pour énoncer tous les concepts qu'il désirait. Mais on se rend rapidement compte que, pour exprimer certaines notions, l'emprunt aux langues étrangères de culture technique et scientifique comme le français et l'anglais est indispensable. Ce n'est cependant que très récemment, en 2003, qu'on a cédé à cet impératif, lors de la rédaction de la dernière constitution. Pour concilier le politique, le culturel et l'économique, il a fallu y incorporer de façon prononcée la notion importée de «*genre*».

2.2. Le passage du purisme à l'emprunt/traduction ou calque linguistique

Pour aborder ces notions, partons du principe de l'usage d'une langue qui se définit comme un ensemble de pratiques langagières orales ou écrites réglées par la coutume et adoptées, (...) par le plus grand nombre de locuteurs d'une langue à l'intérieur d'une société et d'un espace de temps donné (OLF³, 2007). À ce niveau pourtant, rien ne semble expliquer les raisons de l'emprunt du kinyarwanda au français et /ou l'anglais.

Selon Christiane Loubier (2011 :20), les causes de l'emprunt sont étroitement liées aux conditions socio-historiques, particulièrement politiques et économiques. Ce sont les mêmes circonstances qui font évoluer les paramètres sociolinguistiques. L'auteur ajoute que c'est toujours la langue dont le statut socio-économique est le plus faible qui emprunte massivement à la langue qui jouit du plus grand prestige et de la plus grande force socioéconomique. Partant de cette logique, c'est évidemment le kinyarwanda qui est forcé d'emprunter au français et à l'anglais.

Par calque linguistique, qui est en fait, un emprunt sémantique résultant d'un transfert de sens par traduction d'une unité lexicale, le kinyarwanda emprunte au français le concept d'*égalité des genres* pour le désigner ainsi : *uburiinganire bw'ibitsina*. C'est une façon de combler une lacune non seulement lexicale mais aussi sémantique en kinyarwanda. Immanquablement, si la traduction littérale est synonyme de calque littéral en linguistique, il ne va sans doute pas être facile d'usage dans la vie courante des Rwandais. Il s'avère opportun, par exemple, de se demander si l'égalité des genres pourrait être réellement perçue comme l'équivalent d'*uburiinganire bw'ibitsina* par les locuteurs du kinyarwanda. Cette notion n'existe pas dans la perception et croyances

culturelles rwandaises. Ceci atteste qu'en linguistique, quand la notion n'existe pas, le mot n'existe pas non plus.

On est projeté ici dans un environnement vital qui va au-delà des signes purement linguistiques, et qui varie dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la représentation que se fait le locuteur rwandais de ce terme *uburiinganire*, pire encore *uburiinganire bw'ibitsina*, est un symbole qui bouscule l'image préétablie par sa langue maternelle. L'expression *kuriinganiza ibitsina* référerait à faire l'amour, ce qui paraît grossier dans la culture rwandaise. En plus, l'idée d'égalisation se fait normalement entre les objets inanimés mais quand il s'agit des personnes, cela implique des valeurs humaines et culturelles.

On sait par ailleurs que l'usage d'une langue est en quelque sorte une référence à la vie sous toutes ses formes avec les représentations symboliques qui lui sont propres. Cette réflexion corrobore parfaitement l'idée de Mounin (1963 :43) selon laquelle :

... Tout système linguistique renferme une analyse du monde extérieur qui lui est propre et qui diffère des autres langues ou d'autres étapes de la même langue. Dépositaire de l'expérience accumulée des générations passées, il fournit à la génération future une façon de voir, une interprétation de l'univers ; il lui lègue un prisme à travers lequel elle devra voir le monde non linguistique.

C'est ce prisme qui offre les passerelles d'interférences culturelles capables d'interpréter le monde non linguistique mais un monde socioéconomique et politique très dynamique. Transposé dans le contexte de notre propos, le prisme génère un questionnement non négligeable. Comment, quand et dans quelles circonstances le masculin peut-il être égal au féminin en kinyarwanda? Pour bien cerner cette problématique, il faut penser à jeter un regard croisé sur l'usage du français et/ou de l'anglais et les différentes fonctions que ces langues jouent dans l'intégration et l'épanouissement culturel, social, économique et politique du Rwanda dans le concert des nations.

3. Des langues, une vision

Comme on l'a esquissé précédemment, les langues se prêtent tant aux réalités linguistiques qu'aux multiples situations culturelles complètement intraduisibles d'une culture à l'autre. Ceci nous fait revenir à l'exemple où les lacunes lexicales exigent inexorablement au locuteur rwandais le recours à l'emprunt, à la traduction et à beaucoup d'autres ressources du langage pour se mettre au diapason de l'universel. Dans le cas qui nous intéresse, l'objectif est d'aborder le processus universel linguistique en vue d'une même et globale vision de la condition humaine. Il s'agit de lutter contre la discrimination basée sur le sexe. À ce point, on est amené à adopter la définition du

calque de Marouzeau (1961 :121) c'est-à-dire comme «*une transposition d'une langue à l'autre, affectant soit un mot, soit une construction, soit une signification*» pour faire passer le message du national à l'international.

Depuis l'introduction de ce concept de *gender equality* au XIX^{ème} siècle, il s'est opéré un phénomène de transferts culturels. Ceux-ci sont modelés par et à travers les pratiques de traduction. Ce réseau de communication crée en définitive une facile et libre circulation de cette philosophie à travers le monde entier et devient ainsi ajustable, multiple et plurielle.

Le cas du kinyarwanda est à ce sujet éloquent : le substantif *uburiinganire* provient du verbe *kuriinganiza*. On a l'impression que le nom est rendu par le verbe et vice versa, alors que la réalité est toute autre. *Uburiiinganire* vient du verbe *kuriinganiza* : être égal. Ce terme a été rejeté par logique simple. Personne n'est égal à l'autre. Ceci est vrai uniquement lorsqu'on parle de la taille ou de la longueur. En fait, socialement parlant, *uburiinganire* devient un nom abstrait parce que la société culturelle traditionnelle est régie par une hiérarchie d'abord politique ensuite économique bien déterminée. Quant au terme *ubúuzuzanye* du verbe *kúuzuzanya* (compléter) également utilisé dans le contexte, il semble plus logique et donc plus approprié. On n'est pas égal ; on se complète mutuellement. Ce dernier terme a pris le dessus par rapport au premier. La signification de ce verbe *kúuzuzanya* qui donne *kúuzuzanya* dans le cas précis de cette problématique d'égalité des genres, trouve alors de référents culturels dans le système patriarcal.

En clair, les deux substantifs abstraits, à savoir *uburiinganire* et *ubwuúuzuzanye* n'existent pas en kinyarwanda et il a fallu créer des néologismes par adjonction d'un préfixe *-bu-*. Donc, passer de *gender equality* à égalité des genres via *uburiinganire* *bw'umugore n'umugabo* pour aboutir à *ubwuúuzuzanye* répond à une dynamique d'ouverture à d'autres imaginaires. Par ce processus, l'enjeu du genre au Rwanda se présente comme une permanente déconstruction/reconstruction. Ce sont des représentations récentes introduites en kinyarwanda pour servir des causes bien déterminées et jouer des fonctions très spécifiques. Le monde devient alors flexible au niveau sociolinguistique dans le but d'éradiquer des inégalités sociales basées sur le sexe, en conformité aux lois et aux conventions internationales. D'où une articulation langues/cultures en vue d'une vision à la fois transfrontalière et interculturelle entre les communautés humaines. Rachid Boudjedra (2008 :139) parlant du français résume bien les diverses fonctions de cette « *langue de culture et de civilisation* ». Il surenchérit : » *toute langue peut véhiculer ce qu'on veut !* » Ce verbe 'vouloir' est extensible et multi-dimensionnel en fonction des circonstances et de la volonté politique, du moins pour le cas du Rwanda.

3. 1. De l'égalité des genres à l'égalité des chances : glissement lexico-sémantique?

On entend par glissement sémantique, un procédé qui consiste à remplacer une expression par une autre afin de la décharger de tout contenu émotionnel et de la vider de son premier sens (euphémisme), ou à l'inverse renforcer la force expressive.

Il devient salvateur de remplacer *genres* par *chances*. Ainsi, le langage, fonctionnant comme un produit socio-historique de toute société, devient adaptable à tout moment. La charge émotionnelle contenue dans *genres* se dilue petit à petit et le mot *chances* interpelle non pas la dichotomie masculin/féminin mais toutes les composantes sociales. C'est alors par d'abord une visée politique que la hiérarchie conflictuelle (homme-femme) se transforme en un atout de justice sociale et ensuite, par malléabilité langagière, elle devient socialement tolérable.

La langue française permet dans ce cas d'amortir la dureté culturelle qui transparait dans la symbolique *égalité des genres* pour en faire un outil (égalité des chances) de sensibilisation à la fois politique et sociolinguistique. Il s'opère une relation implicative et évolutive entre ces concepts en français et leurs équivalents en kinyarwanda. Et cette relation se montre à la fois extensive et expressive. L'extension se situe au niveau d'un élargissement à la fois lexical et sémantique relatif au terme *chances*. La gradation suivante résume à elle seule l'évolution de cet imaginaire du français au kinyarwanda :

Egalité des genres → égalité homme-femme → égalité des chances → complémentarité des genres → égalité des droits et responsabilités entre homme et femme.

Uburínganire bw'ibitsina (égalité des genres) → uburínganire bw'umugabo n'umugore (égalité entre homme et femme) → Amahirwe angana uburenganzira n'inshingano bingana hagati y'umugabo n'umugore (égalité des chances, des droits et responsabilités)

À ce niveau, le concept *égalité des chances* lui aussi culturellement abstrait et impénétrable car relevant de l'improbable, de la providence, ouvre tout de même des horizons à d'autres domaines de la vie sociale comme l'éducation, l'emploi, l'héritage familial, la gouvernance et le développement du pays. Le kinyarwanda s'approprie le concept *égalité des chances* et le charge d'une connotation expressive, importante et adaptable à son référent culturel. Ainsi, la langue, patrimoine universel n'arrête jamais des ajustements selon le moment et les situations sociopolitiques.

C'est pour cette raison que le kinyarwanda emprunte au français *égalité des chances* (amahirwe angana) pour finalement adopter, même si cela reste tacite, *complémentarité des genres, égalité des droits et responsabilités entre homme et femme*

(ubwuúuzanye n'uburenganzira bungana hagati y'umugabo n'umugore). Par cette longue mutation sociolinguistique et à travers la Constitution de 2003, le Rwanda met en place des stratégies et des organes politiques capables de favoriser l'intégration de l'égalité des genres dans les instances de prise de décision. On multiplie les actions visant à pallier le retard des femmes dans la participation au développement du pays. L'égalité des chances (garçon/fille) s'impose dans le domaine éducatif de l'école primaire à l'université. De 2002 à 2012 (INSR⁴ : 2012), le taux d'alphabétisation est passé de 6,1% à 12,4%. En plus, tous les enfants (garçon et fille) en âge de scolarisation sont à l'école. On adopte aussi le principe des quotas et 30% des postes de responsabilité reviennent aux femmes. Mais l'exemple le plus frappant est celui de la représentation des femmes au Parlement et au Sénat. Lors des élections de 2013, elles occupent 63,75% du total des sièges, les deux chambres réunies. Par et de ce fait, on espère accélérer le développement économique, social et culturel. Il devient incontournable d'assurer un développement à la fois intégral et équitable, à l'exemple des pays en provenance desquels le Rwanda importe la culture de l'égalité et de l'équité (la France et le Royaume-Uni).

3.2. La fonction culturelle et socioéconomique

Il va de soi que le glissement sémantique *égalité des chances, droits et responsabilités* (amahirwe, uburenganzira n'inshingano bingana hagati y'umugabo n'umugore) sert de catharsis aux différents groupes sociaux, spécialement les femmes en puissance ou en devenir. Il importe ici aussi de signaler un bond en avant et une sorte d'affranchissement des hommes à l'égard des barrières socioculturelles. Alors, que ce soit la traduction, l'emprunt ou le calque, tout concourt à libérer les Rwandais de tout bord des stéréotypes entraves au développement politique, économique et social durable. Par des mots, on parvient à éradiquer les maux de pauvreté, d'inégalité et d'injustice sociale.

Conclusion

Malgré quelques inadéquations dues essentiellement à des ratés dans le difficile dialogue des cultures, les différentes notions liées à l'égalité des sexes sont en bonne voie d'intégration au sein de la société rwandaise. C'est dire combien la cohabitation des langues représente un atout indiscutable pour le changement des mentalités des peuples. Le modèle choisi des relations entre sexes au Rwanda n'est pas le seul à prouver que l'expérience du multilinguisme ouvre les horizons, sert de tremplin et de catalyseur au développement politique et socio-économique. L'heure n'est donc plus à

la confrontation linguistique, au Rwanda comme ailleurs, mais au bon usage des langues pour un but commun : celui de la culture de l'échange et de l'universel.

Bibliographie

Beauvoir, S.de. 1949. *Le deuxième sexe*, Paris : Gallimard.

Bourbonne, M. 1968. *Le muezzin*, Paris : Christian Bourgeois.

Butler, J. 2006. *Gender trouble: feminism and the subversion of identity*, New York: Routledge. *Trouble dans le genre: pour un féminisme de la subversion*, préface d'Eric Fassin, traduit de l'anglais par Cynthia Kraus. 2005. Paris: Découverte.

Loubier, C.2011. *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Québec : Office québécois de la langue française.

Mansour, M'H.2002. *De la transmutation littéraire au Maghreb*, Tunis : L'Or du Temps.

Mounin, G.1963. *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris : Gallimard.

Marouzeau, J.1961. *Lexique de la terminologie linguistique*, Paris : P.Geuthner.

URL : www.cairn.info/revue-de-litterature-comparee-2008-3-page-289.htm. [Consulté 15 Avril 2014].

Http : www.linguistes.com/mots/lexique.html [Consulté le 2 Juin 2014].

Notes

1. Le terme « Penser le genre » est emprunté à Christine Delphy dans article : « Penser le genre : quels problèmes ? » in M.C. Hurting, M. Kail & H. Rouch (DIR), *Sexe et genre*, Paris, CNRS, p.89-101.

2. Françoise Gaspard, membre du comité de la « Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women » des Nations Unies donne une communication: « Comment intégrer le principe d'égalité des femmes et des hommes dans la constitution » lors d'un séminaire qui a pour thème *Le processus d'intégration du genre dans la nouvelle constitution du Rwanda* tenu à Kigali/Rwanda du 20 au 22 Juin 2001.

3. Office de la langue française au Québec

4. Institut National des Statistiques du Rwanda